

# PARTAGE D'ÉNERGIE EN WALLONIE

## Modification du partage d'électricité

### ANNEXE 3bis : DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE D'ÉNERGIE

Je soussigné(e):

*Veillez indiquer, en cas de personne physique, le nom et le prénom de la **personne participant au partage** d'énergie exploitant l'installation de stockage d'énergie*

Domicilié(e) à:

*Veillez indiquer l'adresse de votre domicile*

**OU**

Je soussigné(e):

*Veillez indiquer, en cas de personne morale, le nom et le prénom de la personne physique ainsi que la fonction au sein de la société*

Dûment habilité(e) à représenter:

*Veillez indiquer la dénomination complète ainsi que le numéro de BCE de la personne morale participant au partage d'énergie exploitant l'installation de stockage d'énergie*

**ET**

Je soussigné(e):

*Veillez indiquer, le nom et le prénom **de l'installateur** de l'installation de stockage d'énergie*

Dûment habilité(e) à représenter:

*Veillez indiquer la dénomination complète de la société ainsi que son numéro de BCE*

*Veillez cocher les cases correspondant à la configuration de l'installation de stockage utilisée pour le partage.*

### **Cas 1 - Installation de stockage couplée localement à de la production avec un onduleur-chargeur hybride**

Nous déclarons sur l'honneur que :

L'installation de stockage, présentant une capacité de ..... kWh, et l'installation de production, d'une puissance installée de ..... kWc, sont couplées et sont raccordées du côté DC d'un même onduleur-chargeur hybride d'une puissance de ..... kVA, et sont situées en aval du même point de raccordement avec pour EAN d'injection .....

La configuration et les réglages réalisés à la mise en service de l'installation par l'installateur ne permettent pas la charge de l'installation de stockage d'énergie depuis le réseau du gestionnaire de réseau de distribution ou de transport local ;

L'exploitant de l'installation de stockage n'a, lui-même, aucune possibilité de modifier les réglages réalisés par l'installateur à la mise en service de l'installation de stockage, que ce soit via l'interface manuelle du chargeur ou de l'Energy Management System (ci-après « EMS ») ou via un bus de communication ou de tout autre système permettant la modification des paramètres de l'installation ;

Nous nous engageons à ne pas modifier cette configuration tant que l'installation de stockage est utilisée pour le partage d'énergie ;

Nous nous engageons à transmettre, sur simple demande du gestionnaire de réseau ou de la CWaPE, le dossier reprenant les informations techniques démontrant la conformité des dispositifs techniques installés aux points ci-dessus.

### **Cas 2 - Installation de stockage couplée localement à de la production avec un onduleur-chargeur dédié**

Nous déclarons sur l'honneur que :

L'installation de stockage, présentant une capacité de ..... kWh et raccordée à un chargeur de ..... kVA, et l'installation de production d'une puissance de ..... kVA :

- sont raccordées à des onduleurs-chargeurs distincts ;
- sont situées en aval du même point de raccordement avec pour EAN d'injection .....

La configuration et les réglages des dispositifs techniques, ainsi que la programmation de l'EMS réalisés à la mise en service de l'installation par l'installateur ne permettent pas la charge de l'installation de stockage d'énergie depuis le réseau du gestionnaire de réseau de distribution ou de transport local ;

L'exploitant de l'installation de stockage n'a, lui-même, aucune possibilité de modifier les réglages réalisés par l'installateur à la mise en service de l'installation de stockage ainsi que la programmation de l'EMS, que ce soit via l'interface manuelle du chargeur ou de l'EMS ou via un bus de communication ou de tout autre système permettant la modification des paramètres de l'installation ;

Nous nous engageons à ne pas modifier cette configuration tant que l'installation de stockage est utilisée pour le partage d'énergie ;

Nous nous engageons à transmettre, sur simple demande du gestionnaire de réseau ou de la CWaPE, le dossier reprenant les informations techniques démontrant la conformité des dispositifs techniques installés aux points ci-dessus.

### Cas 3 - Installation de stockage non exclusivement couplée à une ou plusieurs installations de production

Nous déclarons sur l'honneur que :

L'installation de stockage, présentant une capacité de ..... kWh et raccordée à un chargeur de ..... kVA, permet le stockage d'électricité provenant d'une ou de plusieurs installations de production dédiées au partage présentant les caractéristiques techniques suivantes :

- puissance..... kVA Et n° d'EAN d'injection .....
- puissance..... kVA Et n° d'EAN d'injection .....
- puissance..... kVA Et n° d'EAN d'injection .....
- puissance..... kVA Et n° d'EAN d'injection .....

qui est ou sont situées derrière un ou plusieurs points de raccordement distincts de celui de l'installation de stockage;

La configuration et les réglages des dispositifs techniques, ainsi que la programmation de l'EMS, réalisés avant le démarrage de l'activité de partage et, le cas échéant, avant l'entrée en vigueur des modifications ultérieures de celle-ci, par l'installateur :

- permettent uniquement l'enclenchement de la recharge de l'installation de stockage au moment où la ou les installations de production impliquées dans le partage produisent et injectent sur le réseau ;
- limitent, sur la base des données quasi temps réel mesurées, la puissance de charge/le volume chargé par quart d'heure, à la différence, sur ce quart d'heure, entre la somme des volumes injectés par la ou les installations de production impliquées dans le partage et la somme des volumes prélevés par les participants au partage.

L'exploitant de l'installation de stockage n'a lui-même aucune possibilité de modifier les réglages réalisés par l'installateur à la mise en service de l'installation de stockage ainsi que la programmation de l'EMS, que ce soit via l'interface manuelle du chargeur ou de l'EMS ou via un bus de communication ou de tout autre système permettant la modification des paramètres de l'installation;

Nous nous engageons à ne pas modifier cette configuration tant que l'installation de stockage est utilisée pour le partage d'énergie ;

Nous nous engageons à transmettre, sur simple demande du gestionnaire de réseau ou de la CWaPE, le dossier reprenant les informations techniques démontrant la conformité des dispositifs techniques installés aux points ci-dessus.

Fait à:

À la date du:

Signatures **du participant** au partage **et de l'installateur** de l'installation de stockage